

PARTIE II

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 3

La question de la propriété

A. Introduction

Le présent chapitre touche à l'évolution du contenu canadien du secteur financier et le comité abordera les différents problèmes perçus, évaluera les diverses concessions à faire et s'efforcera de formuler des recommandations pour favoriser cette évolution du secteur financier canadien. Dans ses travaux, le comité s'est appuyé non seulement sur les documents de base dont il est fait état dans la partie I, mais aussi sur les témoignages et les documents officiels que lui ont présentés les nombreux témoins qui ont comparu devant lui. Par l'entremise de son président, le comité a également reçu de nombreux énoncés de principes, documents techniques et exposés sur des questions liées à son mandat et à ses travaux, autant d'éléments qu'il a également pris en considération dans le cadre de son étude. La liste complète de ces documents figure à l'annexe G du présent rapport.

Normalement, la façon idéale de procéder consisterait à aborder les questions dans l'ordre du rapport précédent, c'est-à-dire en examinant d'abord la protection des consommateurs et la solvabilité des institutions, puis la redéfinition des pouvoirs et la concurrence et, enfin, les questions d'harmonisation. Cependant, parce que les considérations relatives à la propriété ont été très fréquemment évoquées lors des délibérations du comité, et puisque la question de la propriété était un élément prépondérant de son mandat, le comité se devait de faire d'abord la lumière sur les nombreuses facettes de la propriété. Dans le chapitre suivant, nous examinerons les pouvoirs des institutions financières et les questions touchant l'établissement de réseaux. Dans le chapitre 5, nous nous pencherons sur différents aspects de la surveillance; la régie des sociétés et les questions concernant les transactions intéressées seront au premier plan de nos préoccupations. Dans le dernier chapitre de la partie II, nous étudierons les problèmes que pose l'harmonisation des principes directeurs, aussi bien à l'échelle internationale qu'au niveau fédéral-provincial et interprovincial.

Dans le présent chapitre, il sera d'abord question des structures de propriété pour les institutions de dépôt (pour la plupart des sociétés de fiducie et des banques). L'analyse et les recommandations du comité à ce sujet constitueront l'essentiel de ce chapitre. Depuis la publication du rapport de 1986, une question de politique fondamentale se pose: devrait-on autoriser les institutions de dépôt à être propriétaires de sociétés d'assurance? Cet aspect sera abordé dans la deuxième partie du chapitre. Dans la troisième section, le lecteur pourra prendre connaissance des recommandations déjà formulées au sujet de la propriété et de la façon dont les banques, les fiducies,